

Schneider Electric SA

Annexe aux comptes consolidés

Au 30 Juin 2001

**NB : l'annexe est une partie intégrante
des états financiers consolidés**

	Merlin Gerin
	Modicon
	Square D
	Telemecanique



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de Schneider Electric SA sont établis conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Lorsque les principes édictés par le règlement 99-02 ne proposent pas de solution précise à des situations particulières, les principes comptables américains sont appliqués.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles et options de comptabilité sociale en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'appliquer les principes et options retenus par le Groupe.

a) Consolidation

Les états financiers des sociétés opérationnelles que Schneider Electric SA contrôle directement ou indirectement sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles Schneider Electric SA exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint (société en participation) sont prises en compte conformément aux règles retenues par les normes françaises : lorsque le Groupe est gérant de telles sociétés, celles-ci sont intégrées dans les comptes du gérant pour l'ensemble de leurs états financiers, la part de résultat revenant aux coassociés leur étant affectée ; lorsque le Groupe n'est pas gérant, seule la quote-part de résultat affectée est retenue, à l'exception d'un contrat traité par intégration proportionnelle.

Les écarts non affectés (positifs ou négatifs) résultant des acquisitions de titres sont rapportés linéairement au résultat sur une période maximale de 40 ans, découlant, pour chaque acquisition, de l'estimation de la durée de vie utile desdits écarts faite à la date d'acquisition et révisée lorsque la situation le rend nécessaire.

b) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique "*Différence de conversion*" pour la part du Groupe et dans la rubrique "*Intérêts minoritaires*" pour la part des minoritaires.

c) Comptabilisation des opérations en devises

A l'exception des transactions décrites dans le paragraphe suivant, les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture. Conformément à l'option offerte par le décret du 17 février 1986, les écarts de conversion sont portés dans le compte de résultat sur la ligne "*résultat de change*".

Les gains de change ainsi que les reports et déports relatifs à des contrats de change à terme destinés à couvrir des engagements commerciaux du Groupe sont différés jusqu'à la date de réalisation de ces engagements.

Les gains et pertes sur opérations de change à terme ne faisant pas l'objet d'une couverture sont pris en résultat ; ce résultat correspond à la différence entre le cours du terme du contrat et le cours de clôture des devises concernées pour le même terme.

Lorsque les intérêts futurs sur swaps de devises taux fixe contre taux variable, déterminent une position de change spéculative, ils sont actualisés sur la base du taux fixe et évalués au cours de change comptant de clôture. La différence de conversion est portée en résultat.

d) Instruments financiers de taux

Le Groupe utilise les instruments financiers de taux (*note 16*). Lorsque les caractéristiques de ces instruments conduisent à les considérer comme spéculatifs, leur valeur de marché est déterminée, compte tenu de la volatilité des taux d'intérêts, à la date d'arrêté des comptes et une provision pour risques est constituée dans le cas où cette valeur est négative par rapport à leur valeur historique.

e) Valeurs mobilières de placement

Ce sont, dans la presque totalité des cas, des instruments de placement à court terme classiques (Bons de Caisse, SICAV et FCP ou titres assimilables).

Elles sont évaluées au coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si elle est inférieure, augmenté des intérêts courus non échus dans le cas des obligations et des titres de créances.

f) Valeurs immobilisées

Les terrains, bâtiments et équipements figurent à leurs coûts d'acquisition dans

les comptes sociaux, sous réserve du maintien des réévaluations légales pratiquées dans certains pays. Lorsque de telles réévaluations existent, elles sont présentées dans les réserves consolidées de l'ensemble ou, dans le cas de l'entité, dans la rubrique "*réserve de réévaluation*". Cet écart est repris au rythme des amortissements et des cessions des immobilisations concernées. Il reste donc sans incidence sur le résultat.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire permettant de prendre en compte la dépréciation des immobilisations selon les durées d'utilisations suivantes :

Constructions	de 20 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 12 ans

Les immobilisations louées en crédit-bail selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, sont comptabilisées à l'actif pour leur coût de revient et amorties selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

g) Titres de participation non consolidés (*note 6*) et autres immobilisations financières

Ils sont valorisés au coût historique d'acquisition. Chaque année, le coût est comparé à la quote-part détenue dans les capitaux propres de chaque participation. Les provisions tiennent compte de la rentabilité et des perspectives d'évolution des participations concernées. Pour les titres cotés, les cours de bourse sont également pris en considération.

h) Stocks et encours

Les stocks et les travaux en cours sont évalués à leur coût de revient (par la méthode FIFO) et dépréciés lorsque celui-ci devient supérieur à la valeur probable de réalisation.

Les travaux en cours, produits semi-finis et produits finis, sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'oeuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux de production.

i) Contrats de longue durée

Les produits sur contrats de longue durée sont enregistrés selon la méthode de l'avancement mesuré par la règle de l'avancement financier de l'exécution du contrat.

Toute perte probable sur contrat en cours est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les coûts inclus dans le montant des travaux en cours figurant au bilan comprennent les coûts directement rattachables aux contrats et une quote-part de frais généraux.

j) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice.

k) Imposition différée

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporaires entre les valeurs comptables après retraitements de consolidation et les bases fiscales des actifs et des passifs, sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Lorsqu'ils sont considérés comme récupérables dans un délai court, les impôts différés actif sont conservés dans leur intégralité. A défaut, des provisions sont constituées pour tenir compte de la valeur temps.

L'enregistrement dans les comptes consolidés d'un crédit d'impôt au titre de déficits fiscaux, que ceux-ci soient des déficits fiscaux courants ou résultent

d'amortissements réputés différés, n'est effectué que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans des délais courts.

l) Provisions pour indemnités de fin de carrière

La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires. Elle est conforme aux règles définies par le SFAS 87 et le SFAS 88, complétées par le SFAS 132.

Le Groupe retient deux méthodes de couverture des indemnités de fin de carrière :

- la couverture par provision. Cette provision calculée sur la population concernée est actualisée et indexée chaque année.
- la couverture par des primes versées auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas spécifique, il est procédé à une évaluation de la valeur liquidative des sommes détenues par la compagnie d'assurance pour assurer le service de cette dette. Des provisions complémentaires sont constituées pour pallier, le cas échéant, l'insuffisance estimée de la couverture.

La politique de Schneider Electric en matière d'enregistrement des variations des provisions pour indemnités de fin de carrière est la suivante :

- l'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvements de personnel ...) est constaté en résultat à 100 % ;
- l'effet sur le calcul de la provision de la modification significative des hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel ...) est étalé sur la durée résiduelle moyenne de présence des employés au sein du Groupe.

m) Provision pour frais médicaux postérieurs au départ en retraite

Le SFAS 106 requiert des sociétés la prise en compte de provisions pour couvrir la charge des frais médicaux des personnels en retraite ou appelés à la prendre ainsi que la présentation du détail des éléments de calcul.

n) Titres à durée indéterminée (TDI) (note 15)

Les TDI, successeurs des TSDI émis en 1991 par Merlin Gerin, sont traités comme des emprunts amortissables sur 15 ans.

Les conditions de subordination ayant été levées par les prêteurs, ces titres sont devenus en 1996 des TDI (titres à durée indéterminée), les conditions générales de l'emprunt demeurant par ailleurs inchangées.

o) Tableau des flux de trésorerie consolidés

La "méthode indirecte" (mettant en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation) a été retenue.

La trésorerie inclut les disponibilités nettes des découverts bancaires ainsi que les actifs financiers considérés comme leurs équivalents (valeurs mobilières de placement notamment).

Enfin, les variations des actifs et passifs à court terme ne peuvent se déduire de la simple variation bilantielle : en effet, les effets de conversion ne sont pas pris en compte à ce niveau mais globalement dans une rubrique spécifique.

p) Unités de comptes

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'Euros, sauf exceptions signalées.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre retenu au 30 juin 2001 peut se résumer de la façon suivante :

<i>(en Nombre de Sociétés)</i>	30.06.01		31.12.00	
	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	55	243	54	232
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	3	1	2
Sous-total par zone géographique	56	246	55	234
Total	302			289

Les principaux mouvements intervenus au cours du 1^{er} semestre 2001 sont les suivants :

Entrées de périmètre

France :	Schneider Toshiba Inverter Europe (STIE - ex-Samofi) (1) Schneider Toshiba Inverter SAS (STI SAS - ex-Financière d'Aguesseau) (1) Schneider ELectrique Foncière (SELF - ex-Secomar) (1) E-Business @ Schneider Electric (EB@se) (1) Positec Automation SARL (2)
Europe :	Prodax (Hongrie) (2) Positec Bergerlahr GmbH & Co. KG (Allemagne) (2) Positec Automation GmbH & Co. KG (Allemagne) (2) G. Berger GmbH & Co. KG (Allemagne) (2) Positec Dienstleistungen GmbH (Allemagne) (2) Positec Automation International GmbH (Allemagne) (2) Positec Systems GmbH (Allemagne) (2) Positec Automation AG (Suisse) (2) Positec Electronicservice AG (Suisse) (2) Positec Systems AG (Suisse) (2) Positec Dienstleistungen AG (Suisse) (2) Positec Automation Ltd (Royaume-Uni) (2) Positec Automation Ges.m.b.H. (Autriche) (2) Positec Pamoco Srl (Italie) (2) VA Tech Schneider High Voltage (Autriche) (Sté mise en équivalence) (3) Maratlon (Finlande) (2)
Amérique du Nord :	E-Business @ Schneider Electric (EB@se Inc.) (1) Positec Automation Inc. (Etats-Unis) (2) W.A. Brown (Powerbox Solutions) (Etats-Unis) (2)
Reste du Monde :	Schneider Electric Algérie (Algérie) (1) Schneider Electric Industries Iran (Iran) (1)

Sorties de périmètre

France :	Sifir (fusion avec Schneider Electric Industries SA) EGIC (3) Jeumont-Schneider Transformateurs (3) Schneider Electric High Voltage (SEHV) (3)
Europe :	Nuova Magrini Meridionale (Italie) (fusion avec Vanossi Sud Spa, renommée en Schneider Electric Industries Italie Spa – SEII Spa) Square D Company Italia Spa (Italie) (fusion avec SEII Spa) Nuova Magrini Galileo (Italie) (3) Stem Trento Spa (Italie) (3) Coelme Spa (Italie) (3)
Reste du Monde :	MEEPCO (Arabie) (3) Schneider Electric Alta Tensao (Brésil) (3) Schneider Electric High Voltage SAE Egypt (Egypte) (3) Schneider Electric High Voltage Thaïlande Ltd (Thaïlande) (3)

(1) Création par voie d'apport en nature ou en numéraire.

(2) Entrée dans le périmètre par voie d'acquisition.

(3) Apport dans le cadre de la constitution de la JV avec VA Tech.

3. IMMOBILISATIONS

Les variations s'analysent de la manière suivante :

Immobilisations incorporelles

	31.12.00	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Ecart de conversion	Divers (a)	30.06.01
VALEURS BRUTES	325,1	25,9	(1,0)	0,7	(0,1)	350,6
AMORTISSEMENTS	(133,1)	(22,1)	0,4	(4,3)	2,0	(157,1)
VALEURS NETTES	192,0	3,8	(0,6)	(3,6)	1,9	193,5

(a) Y inclus variations de périmètre pour (4,5) M EUR nets.

Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	31.12.00	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Divers	30.06.01
Terrains et constructions	1 036,5	14,8	(7,9)	27,0	(72,8)	997,6
Installations techniques matériels et outillages	2 296,0	103,6	(23,6)	66,5	(25,6)	2 416,9
Autres	679,1	94,1	(24,7)	26,0	(9,9)	764,6
Total	4 011,6	212,5	(56,2)	119,5	(108,3)	4 179,1
<i>Dont immobilisations prises en crédit-bail</i>	123,9	-	(25,8)	-	-	98,1
AMORTISSEMENTS	31.12.00	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Divers	30.06.01
Terrains et constructions						
Installations techniques matériels et outillages	(447,2)	(20,3)	5,7	(6,6)	43,8	(424,6)
Autres	(1 495,5)	(98,3)	21,2	(33,6)	27,5	(1 578,7)
Total	(2 312,7)	(150,0)	42,1	(55,9)	78,9	(2 397,6)
<i>Dont immobilisations prises en crédit-bail</i>	(70,4)	(2,1)	13,8	-	-	(58,7)
VALEURS NETTES	1 698,9	62,5	(14,1)	63,6	(29,4) (a)	1 781,5

(a) Y inclus variations de périmètre pour (38,6) M EUR.

4. ECARTS D'ACQUISITION

				30.06.01	31.12.00
	Durée de Vie	Brut	Amortis.	Net	Net
Square D Company	40 ans	2 361,0	(580,0)	1 781,0	1 587,9
Groupe Lixel	40 ans	1 007,0	(64,1)	942,9	934,8
Telemecanique	40 ans	802,0	(289,0)	513,0	522,7
Federal Pioneer Ltd	40 ans	101,3	(29,8)	71,5	67,3
Merlin Gerin	30 ans	160,7	(60,0)	100,7	103,3
Crouzet Automatismes	20 ans	205,5	(6,6)	198,9	176,7
Infra +	20 ans	19,5	(1,8)	17,7	18,7
Mita Holding Ltd	20 ans	60,0	(4,7)	55,3	54,9
Positec	20 ans	174,0	(4,0)	170,0	
Schneider Automation	10 ans	35,4	(19,5)	15,9	17,7
Autres (a)	5 - 20 ans	242,6	(169,4)	73,2	136,0
Total		5 169,0	(1 228,9)	3 940,1	3 620,0

(a) Concerne environ 25 sociétés.

La variation entre les montants nets aux 31 décembre 2000 et le 30 juin 2001 s'expliquent notamment par l'amortissement courant de l'exercice (83,4 M EUR), l'effet des variations des cours des devises (+ 172 M EUR) et les effets d'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés acquises (Positec : + 174 M EUR, Prodax : + 8 M EUR sociétés américaines : + 19 M EUR, sociétés européennes : + 27,3 M EUR).

5. TITRES DE PARTICIPATION MIS EN EQUIVALENCE

La part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence est de 147,7 millions d'euros et la quote-part de résultat attribuable pour le semestre est de (2,3) millions d'euros.

Il s'agit des quote-parts des résultats attribuables à Schneider Electric SA à raison de ses participations principalement dans deux entités :

- 40% dans la nouvelle JV constituée avec VA tech dans le domaine de la haute-tension ;
- 32,31% dans le groupe MGE-UPS et ses structures financières d'acquisition composant l'ensemble MGE Finances consolidé. Compte tenu d'une clôture semestrielle de l'ensemble MGE Finance consolidé au 31 mars 2001, Schneider Electric SA a consolidé sa part de résultat pour la période du 1^{er} octobre 2000 au 31 mars 2001 utilisant les dérogations applicables en la matière.

Les éléments synthétiques du bilan et du compte de résultat consolidés pour la période de 6 mois clos le 31 mars 2001 sont indiqués ci-après :

Bilan au 31 mars 2001 (en millions d'euros) :

Valeurs immobilisées, net (dont Ecart d'acquisition : 612,0)	684,9
Actif circulant et disponibles	415,1
	1 100,0
<hr/>	
Capitaux propres (y inclus Intérêts minoritaires)	
dont Résultat de la période : (2,5)	372,7
Dettes à long terme (y inclus provisions)	383,8
Passif à court terme et produits constatés d'avance (47,3)	343,5
	1 100,0

Compte de résultat consolidé du 1er octobre 2000 au 31 mars 2001 (en millions d'euros) :

Chiffre d'affaires	442,1
Coûts des ventes	(292,2)
Frais généraux	(96,5)
Résultat d'exploitation	53,4
Résultat financier	(19,8)
Amortissement du goodwill	(16,0)
Impôts	(13,7)
Résultat net des sociétés intégrées	3,9
Intérêts minoritaires	(1,3)
Résultat (Part du Groupe MGE Finance)	2,6

6. AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

	30.06.01		31.12.00	
	Brut	Dépréciation	Net	Net
I - TITRES COTES				
Finaxa	58,9	-	58,9	54,8
Clipsal / Goldpeak	66,4	-	66,4	52,5
PDL	65,2	-	65,2	-
Autres	1,3	-	1,3	2,8
TOTAL TITRES COTES (1)	191,8	-	191,8	110,1
II - TITRES NON COTES (2)				
COMIPAR	16,4	(16,4)	-	-
SIAP	8,1	-	8,1	8,1
PARAMER	7,2	(1,2)	6,0	6,0
SIMAK	5,4	(1,2)	4,2	4,2
Positec (2)	-	-	-	181,7
Delta Dore (2)	7,0	-	7,0	7,0
Inari Inc.	8,2	-	8,2	-
Autres titres non cotés	19,5	(5,5)	14,0	25,6
TOTAL TITRES NON COTES	71,8	(24,3)	47,5	232,6
TOTAL AUTRES TITRES	263,6	(24,3)	239,3	342,7

(1) Valeur estimative à la date de clôture des titres cotés : 303,7 297,8

(2) Il s'agit principalement de titres de participation dans des filiales du Groupe, soit n'atteignant pas les seuils requis de consolidation, soit entrant dans le périmètre de consolidation en 2001.

7. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30.06.01		31.12.00	
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Créances rattachées à des participations et prêts	91,6	(4,0)	87,6	82,9
Autres	109,9	(77,0)	32,9	54,2
Total	201,5	(81,0)	120,5	137,1

8. STOCKS ET ENCOURS

	30.06.01	31.12.00
Matières premières	703,4	664,4
Encours	363,6	367,9
Produits intermédiaires et finis	506,7	421,7
Marchandises	164,8	137,8
Valeur brute des stocks	1 738,5	1 591,8
Moins provisions pour dépréciation	(187,8)	(179,9)
Valeur nette des stocks	1 550,7	1 411,9

9. AUTRES DEBITEURS ET FRAIS PAYES D'AVANCE

			30.06.01	31.12.00
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Créances d'exploitation, créances sur l'Etat et hors exploitation	626,2	(53,5)	572,7	653,3
Charges constatées d'avance	340,6	(33,7)	306,9	247,6
Autres	59,8	-	59,8	45,5
Total	1 026,6	(87,2)	939,4	946,4

10. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement, ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SA.

Analyse de la charge d'impôt	2001
Impôt courant	
France	95,1
Etranger	103,8
Net	198,9
Impôts différés	(34,2)
Total	164,7

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se présente comme suit :

	2001
Résultat net (part du Groupe)	278,6
Charge d'impôt	164,7
Intérêts minoritaires	11,8
Moins : Résultat des sociétés mises en équivalence	2,3
Résultat avant impôt	457,4
Charge d'impôt théorique (36,43 %)	166,6
Eléments en rapprochement :	
Amortissement des écarts d'acquisition	(30,4)
Crédit d'impôt	-
Ecart de taux France/Etranger	18,9
Produits taxables à taux réduits	-
Déficits fiscaux nés dans l'exercice	(1,6)
Utilisation dans l'exercice de reports fiscaux déficitaires	-
Divers (dont quote-part de frais financiers sur dividendes)	11,2
Charge nette d'impôt réelle	164,7

La charge d'impôt réelle, relative à l'exercice 2001, bénéficie de la prise en compte de taux d'impôt favorables. Par contre, la non-déductibilité de l'amortissement des survaleurs génère et générera un alourdissement de l'impôt apparent, alourdissement partiellement compensé par les crédits d'origines multiples.

11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement se composent, pour l'essentiel, de valeurs à fort coefficient de liquidité (SICAV et fonds communs de placement). Pour les placements en obligations, la fraction courue non échue des coupons est prise en compte.

Ces titres sont valorisés au coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions lorsque la valeur de cotation est inférieure au coût d'acquisition.

L'ensemble se décompose de la manière suivante :

	2001.06	2000
Fonds Communs de Placement et SICAV	141,1	145,1
Autres	85,0	73,7
Total brut	226,1	218,8
Provision	(13,7)	(5,4)
Valeurs mobilières de placement, net	212,4	213,4
Actions propres (plans d'options d'achats d'actions)	50,9	50,9
Titres de créances négociables et dépôts court terme	26,8	20,6
Autres disponibilités	372,5	368,6
Total disponibilités	399,3	389,2
Total	662,6	653,5

12. CAPITAUX PROPRES

Evolution du capital :

	Nombre d'actions
Au 31 décembre 2000	155 787 643
Actions émises en raison de :	
. plans de souscription d'actions	83 100
. conversions d'obligations convertibles Square D	3 026
Au 30 juin 2001	155 873 769

Obligations Square D convertibles en actions Schneider Electric SA

La société Square D a émis, en novembre 1992, 25 000 obligations convertibles en actions ex-Schneider, d'une valeur nominale de 10 000 dollars américains chacune.

Le rapport de conversion fixé à l'origine à 58,21 actions ex-Schneider pour une obligation de 10 000 dollars américains a été porté en septembre 1993 à 116,42 actions Schneider SA (ex-SPEP) pour une obligation et en juillet 1995, du fait de la fusion Schneider SA (ex-SPEP)/Schneider SA (ex-Spie Batignolles) à 232,84 actions pour une obligation.

Le taux de rendement interne des obligations s'établit à 7 % l'an (dont 5 % capitalisés).

Toutes les obligations restant en circulation seront remboursées au pair par l'émetteur le 2 janvier 2003.

Au cours de l'exercice, 13 obligations ont été converties entraînant la création de 3 026 actions Schneider Electric SA. Il restait en circulation, au 30 juin 2001, 807 obligations.

13. AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.00	Dotations	Reprises	Reclas- sements	Ecart de con- version et variation de périmètre	30.06.01
Risques économiques	27,2	-	-	-	-	27,2
Risques financiers	7,6	-	-	-	-	7,6
Risques clients	84,7	2,1	-	-	8,5	95,3
Risques techniques	52,0	10,0	(4,2)	(18,0)	-	39,8
Autres	46,5	-	-	18,0	-	64,5
Total	218,0	12,1	(4,2)	-	8,5	234,4

14. DETTES FINANCIERES (Court et long terme)

	30.06.01	31.12.00
Catégorie de dettes :		
Emprunts obligataires	1 458,8	1 458,7
Titres à durée indéterminée	193,8	207,2
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	392,8	421,2
Billets de trésorerie	455,0	200,0
Financement des immobilisations prises en crédit-bail (note 17)	33,9	40,8
Découverts et encours bancaires	244,3	258,1
Total dettes bancaires et assimilées	2 778,6	2 586,0
Intérêts courus non échus	29,6	36,7
Participation des salariés	9,8	8,9
Dettes financières diverses	120,8	140,1
Total	2 938,8	2 771,7

Endettement par devise	30.06.01	31.12.00
Euro	2 314,4	1 993,1
Dollar américain (1)	161,4	173,4
Dollar canadien (1)	0,4	0,5
Livre sterling	13,7	118,0
Couronne suédoise (1)	122,8	163,4
Autres	326,1	323,3
Total	2 938,8	2 771,7

(1) Endettement local pour la plus grande part.

Les principaux emprunts consolidés, hors découverts et encours bancaires à court terme, s'analysent de la manière suivante :

	Montant 30.06.01	Intérêt	Echéance
a) Titres à durée indéterminée			
Schneider Electric Industries SA (ex-Merlin Gerin) (1)	193,8	Pibor + 0,7 % swapé TF	mars 2006
b) Emprunts obligataires			
Square D 1992 convertible (voir note 12)	8,8	2 % + 5 % capitalisés	janvier 2003
Schneider Electric SA 2004	1 000,0	3,75 % TF	avril 2004
Schneider Electric SA 2007	450,0	6,125 % TF	octobre 2007
Total	1 458,8		
c) Autres emprunts auprès d'établissements de crédit			
Pool bancaire (Groupe Lexel)	158,0	TV swapé	septembre 2003
Crédit bancaire (Schneider UK)	58,7	TV swapé	déc. 2005
Pool bancaire (Schneider Electric SA)	94,3	TV	novembre 2001
Pool bancaire Lexel	39,7	TF	décembre 2005
Industrial Revenue Bonds (Square D Company)	24,5	TV	décembre 2002
Autres emprunts (valeur unitaire inférieure à 20 M€)	17,6	Divers	
Total	392,8		
d) Billets de trésorerie (2)	455,0	TF	Refinancement au jour le jour
e) Financement des crédits-bails immobiliers	33,9	Divers	sur une période de l'ordre de 15 à 20 ans

Le solde des emprunts, soit 17,6 millions d'euros, se répartit sur plus de 100 sociétés pour des montants le plus souvent inférieurs à 3 millions d'euros par société concernée.

TV = Taux variable

TF = Taux fixe

(1) Les titres à durée indéterminée correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée émis en 1991 par Merlin Gerin pour lesquels les porteurs ont renoncé au caractère subordonné. Le montant subordonné initial était de 0,457 milliards d'euros (3 MdF), le montant net disponible pour l'emprunteur étant de 0,335 milliards d'euros (2,2 MdF). La majeure partie de l'émission a été swapée à taux fixe à l'origine.

(2) Depuis janvier 1991, Schneider Electric SA est émetteur de billets de trésorerie pour le compte de l'ensemble du Groupe. Ces émissions sont adossées pour leurs plus grandes parties à des lignes de crédit confirmées disponibles.

Emprunts obligataires ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007.

Les trois emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

15. CREDIT-BAIL

Le Groupe détient à bail des ensembles immobiliers et des installations techniques. Les loyers payables dans le cadre de ces baux sont susceptibles de nouvelles négociations selon des rythmes variables prévus par contrat.

Engagements de crédit-bail au 30 juin 2001:

Année	Crédit-bail
2001	2,5
2002	24,2
2003	1,7
2004	1,6
2005	1,1
2006 et au-delà	2,8
Sous-total	33,9
Intérêts capitalisés	18,1
Engagements de crédit-bail	52,0

16. RESULTAT FINANCIER

	30.06.01	30.06.00
Intérêts et produits financiers assimilés	14,9	12,5
Intérêts et charges financières	(87,1)	(58,8)
Autres produits et charges financiers nets	32,3	10,8
Total	(39,9)	(35,5)

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme). Les autres produits et charges financiers nets se décomposent comme suit :

	30.06.01	30.06.00
Résultat de change	33,3	11,5
Dividendes encaissés	8,4	4,7
Plus ou moins-values sur cessions de titres de placement	-	0,4
Autres	(9,4)	(5,8)
Total	32,3	10,8

17. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	30.06.01
Plus-values sur opérations en capital	(1,2)
Provisions pour charges	(15,8)
Coûts de restructurations	(11,8)
Autres	5,6
Total	(23,2)

18. RESULTAT PAR ACTION

Comme indiqué dans la *note 12*, le capital de Schneider Electric SA peut faire l'objet de dilution.

Le calcul du résultat net par action a été effectué en suivant les méthodes préconisées par la norme SFAS 128.

Le résultat par action, après dilution, est calculé en divisant le résultat net, corrigé de la rémunération des autres fonds propres, par le total constitué de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions ordinaires, sous déduction des actions rachetées, et du nombre d'actions correspondant à la conversion des obligations existant à la clôture, pour autant que cette conversion apparaisse probable. La dilution ressortissant à l'exercice des options de souscription est déterminée par la méthode de la trésorerie.

Résultat par action :

<i>(en euros par action)</i>	Juin 2001		Juin 2000	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant opérations exceptionnelles	3,78	3,73	3,81	3,76
Résultat exceptionnel	(0,15)	(0,15)	(0,10)	(0,10)
IS	(1,10)	(1,09)	(1,29)	(1,25)
Amortissement des survaleurs	(0,56)	(0,55)	(0,45)	(0,43)
Résultat net des sociétés intégrées	1,97	1,94	1,97	1,95
Résultat net part de Schneider Electric SA	1,87	1,85	1,91	1,90

Calcul du nombre d'actions retenues :

<i>(en milliers d'actions)</i>	Juin 2001		Juin 2000	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires (1)	149 068	149 068	149 294	149 294
Obligations convertibles, options de souscription	-	1 773	-	1 775
Nombre d'actions retenues	149 068	150 841	149 294	151 069

(1) sous déduction des actions autodétenues.

19. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Investissements financiers nets :

	30.06.01	30.06.00
PDL	65,2	-
Brown	21,6	-
Prodax	12,8	-
Crouzet	10,5	-
Entivity	10,0	-
Trésorerie nette des sociétés acquises et cédées	(57,9)	-
Nulec (Australie)	-	56,0
Infra+ (France)	-	22,0
MGE Finances SAS (France)	-	18,5
Quantronix (USA)	-	16,2
Bardin (France)	-	10,5
May & Steffens (Allemagne)	-	3,1
Dalkolek, Industrisikring	-	3,6
EFI (USA)	-	13,2
Autres	11,7	(4,6)
Total	73,9	138,5

20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE AU 30 JUIN 2001

Le 15 janvier 2001, Schneider Electric a lancé une Offre Publique d'Echange sur la totalité du capital (actions ordinaires et actions à dividende prioritaire) de la société Legrand SA. Cette offre validée par le Conseil des Marchés Financiers et la Commission des Opérations de Bourse fin janvier 2001 a fait l'objet de recours devant la Cour d'Appel de Paris de la part d'un certain nombre d'actionnaires minoritaires de Legrand SA. Ces recours ayant abouti à la remise en cause de la décision de recevabilité du CMF, ont conduit Schneider Electric à modifier certains termes de l'offre originale pour s'aligner sur les termes de l'arrêt. Cette offre modifiée le 7 juin 2001 courait jusqu'au 25 juillet 2001, dans les termes suivants :

- pour les actions ordinaires, une offre principale dans la parité d'origine, à savoir 7 actions Schneider Electric SA pour 2 actions Legrand SA, cette offre principale se doublant d'une offre subsidiaire de 16 actions Schneider Electric SA pour 5 actions Legrand SA, les familles actionnaires de Legrand SA s'engageant à apporter leurs titres (40 % des actions ordinaires) à cette offre.
- pour les actions à dividende prioritaire (ADP), 2 actions Schneider Electric SA par ADP Legrand SA, plus une soulte de 55 euros par ADP.

Au 6 août 2001, date de publication définitive des résultats par le CMF, la détention (y inclus l'auto-contrôle) par Schneider Electric SA des actions Legrand SA est la suivante :

- actions ordinaires : à titre principal : 12 501 534 actions Legrand SA
 à titre subsidiaire : 8 559 190 actions Legrand SA

- actions à dividende prioritaire : 6 548 139 actions

soit respectivement 98,3 % des actions ordinaires et 97,5 % des actions à dividende prioritaire.

Cette opération se traduira dans les comptes de Schneider Electric SA par la création de 84 241 055 actions nouvelles de 8 euros de nominal, jouissance au 1^{er} janvier 2001 portant le capital de Schneider Electric SA en nombre d'actions à 240 149 864 actions. En valeur, le capital social est augmenté de 673 928 440 euros, les primes d'émission augmentant, quant à elles, de 4 353 577 722,40 euros.

La soulte au titre des ADP s'élève à 360 147 645 euros portant la valeur d'acquisition à 5 387,7 millions d'euros.